

020 - Services supports

**020 - Services support - Propositions financières -
Budget primitif 2020**

CD/2019/138

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Depuis 2015, l'administration départementale conduit une politique de réduction des dépenses d'administration. Cette dynamique vertueuse se poursuit en 2020.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider pour 2020 des crédits relatifs aux services supports de la collectivité, comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, aux frais de conseils juridiques et contentieux et aux ressources documentaires.

En 2020, à l'approche de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, il s'agit de réinventer l'administration de demain. Une nouvelle façon de co-construire les politiques avec les citoyens et les partenaires sera initiée.

Il s'agit ainsi par exemple, de repenser et refonder notre « Gestion Relationnelle Clients », en plaçant le curseur sur leurs véritables besoins.

Pour cela, la notion de « connaissance » est centrale : connaissance des « clients », de leurs attentes, des évolutions sociétales, de leviers potentiels, des dynamiques territoriales, etc.

De fait, les données produites en interne et en externe (une fois fiabilisées et analysées) revêtent une importance toute particulière pour pouvoir décrypter les réalités et tendances et proposer des réponses adaptées en matière d'offres de services de la nouvelle collectivité.

C'est pourquoi 2020 sera l'année de démarrage de la mise en œuvre d'une « stratégie données », élaborée en 2019 et résolument tournée vers l'utilisateur et les partenaires du Département (avec par exemple, un axe fort sur l'Open data). Ces éléments se prolongeront naturellement en 2021 dans le cadre de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	02005	F	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	424 839,00	575 426,00
D	02005	I	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	2 792 000,00	4 232 661,00
D	02010	F	Maintenance logiciel et matériel	1 059 490,00	1 077 657,00
D	02015	F	Frais de télécommunications	973 000,00	788 000,00
D	02020	F	Fournitures de bureau	100 000,00	90 000,00
D	02025	F	Affranchissement	631 000,00	707 000,00
D	02030	F	Reprographie	415 000,00	425 000,00
D	02030	I	Reprographie	10 000,00	0,00
D	02035	F	Habillement	210 000,00	210 000,00
D	02040	F	Autres fournitures	524 800,00	508 800,00
D	02045	F	Documentation	219 000,00	224 000,00
D	02050	F	Annonces et insertions	30 000,00	30 000,00
D	02050	I	Annonces et insertions	110 000,00	110 000,00
D	02055	F	Flotte de véhicules	1 240 000,00	1 413 021,00
D	02060	F	Audits et conseils	313 300,00	292 300,00
D	02060	I	Audits et conseils	20 000,00	19 354,62
D	02065	F	Conseils juridiques et contentieux	125 000,00	125 000,00
			TOTAL	9 197 429,00	10 828 219,62

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2020	Projet Budget Primitif 2020
R	02005	F	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	20 000,00	20 000,00
			TOTAL	20 000,00	20 000,00

Les crédits proposés au vote du Conseil Départemental pour les services supports au titre du Budget Primitif 2020 s'élèvent à 10,8 M€. L'augmentation par rapport au BP 2019 porte d'une part sur les dépenses informatiques nécessaires pour préparer la Collectivité Européenne d'Alsace et d'autre part sur des dépenses de moyens généraux, dont l'affranchissement ou la flotte de véhicules, sur laquelle pèse l'augmentation des prix des carburants et l'augmentation du barème du parc des véhicules de 2% (le barème n'avait plus été augmenté depuis 2011).

Informatique et télécommunications

Les dépenses d'informatique et de télécommunications sont ventilées dans trois modes d'action :

- 02005 – Acquisition, équipements, logiciels, progiciels et développements ;
- 02010 – Maintenance de logiciels et matériels ;
- 02015 – Frais de télécommunications.

02005 - Acquisitions, équipements, logiciels, progiciels, et développements

Le montant des crédits destinés à l'acquisition et à la maintenance de logiciels et de progiciels, ainsi qu'à l'externalisation de développements, s'établit à 4,8 M€.

Section de fonctionnement : 0,6 M€

Afin de mettre en œuvre des projets structurants pour la collectivité et de répondre aux besoins en études et prestations d'expertises sur les domaines de l'infrastructure technique, de la sécurité informatique et des réseaux, une augmentation des dépenses de fonctionnement (+0,2M€) est proposée pour ce mode d'action.

Cette augmentation est essentiellement liée au projet stratégique pour la Maison de l'Autonomie et ses usagers, d'évolution de la Gestion Electronique des Documents (GED) dans le cadre de la numérisation des dossiers (c'est un projet global qui s'étend de 2017 à 2023, pour un coût total – investissement et fonctionnement – de 1,3 M€).

Ce projet se déploie sur plusieurs années ; il permettra une sécurisation de la gestion des informations, une instruction et une consultation dématérialisées des dossiers par les agents et permettra de libérer des espaces dans les locaux. Ce projet est également un préalable à l'ouverture d'un portail usagers permettant à ces derniers d'effectuer des démarches et leur suivi en ligne.

Par ailleurs, le budget relatif aux prestations applicatives est relevé pour 2020, du fait essentiellement de la prise en charge des formations liées au nouveau système d'information financier dans le cadre des travaux de convergence pour la Collectivité Européenne d'Alsace. Ce budget servira également, plus globalement, afin d'adapter les outils et pratiques dans le cadre de la convergence avec le Département du Haut-Rhin.

Au niveau de l'assistance aux utilisateurs, des crédits sont demandés en vue d'étudier de nouvelles solutions, de réaliser des tests et de permettre aux agents de suivre des formations techniques.

Section d'investissement : 4,2 M€

Les dépenses d'investissement dédiées à l'acquisition de logiciels sont proposées à 4,2 M€, soit une augmentation de 1,4 M€ par rapport au BP 2019. Cette augmentation permettra notamment l'acquisition du système d'information financier commun et la nouvelle solution de sauvegarde, mutualisable à terme avec le Haut-Rhin.

Les crédits demandés seront, notamment, consacrés aux opérations concernant :

- l'acquisition du nouveau système d'information financier pour la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 0,8 M€ ;
- les besoins de l'action sociale (0,5 M€) avec notamment le projet de GED MDPH (0,1 M€), le portail Web pour les assistantes maternelles (0,1 M€), le coût annuel d'utilisation de l'application JobConnexion (0,1M€), et de mise en œuvre du SI harmonisé de la MDPH ;
- l'évolution du poste de travail pour 0,5 M€ : un budget essentiellement destiné à l'acquisition de licences cloud Microsoft, de divers logiciels spécifiques dont ceux relatifs au handicap (TADEO par exemple) ;
- la partie systèmes et réseaux à hauteur de 0,5 M€, destinés à l'achat de licences serveurs et outils complémentaires pour sécuriser et superviser le système d'information et la refonte de la solution de sauvegarde (0,4 M€) ;
- les maintenances évolutives (0,1 M€) ;
- les prestations d'harmonisation du SIRH (0,1 M€) dans le cadre de la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que d'une plateforme d'e-learning.

Enfin, les ventes de matériels obsolètes sont estimées en recettes à 0,02 M€ pour 2019.

Partenariat

Le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg collaborent depuis 2009 dans le domaine de l'information géographique. Cette collaboration se traduit notamment par une participation financière de 5000 € au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour 2020, la participation du Département s'établit à 5 000 €.

02010 – Maintenance logiciel et matériel

Le montant des crédits destinés à la maintenance des matériels et logiciels informatiques est estimé à 1,1 M€.

Ce budget permettra de maintenir l'ensemble du parc applicatif, notamment les progiciels IODAS, ASTRE GF, ASTRE RH, Liaweb, ATYL (consultations PMI), DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), Business Objects, NQI, Gescar, FME, ou GEO...

Globalement ce budget est en légère hausse (+1,7%), essentiellement due à l'augmentation des coûts de maintenance lors des renouvellements des marchés.

02015 – Frais de télécommunications

Le budget proposé au budget 2020 en faveur des frais de télécommunications (fixe, mobile, internet) s'élève à 0,8 M€. Un budget revu à la baisse par rapport au BP 2019, -19% (soit -0,2 M€), en raison de la mise en place d'une nouvelle stratégie d'acquisition des téléphones mobiles, scindé des frais d'abonnements, dans un souci de rentabilité financière.

Moyens généraux

Les moyens généraux englobent toutes les dépenses qui visent à fournir à l'administration départementale et aux conseillers départementaux un certain nombre de ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et au bon fonctionnement de la collectivité (fournitures de bureau, imprimerie, affranchissement, etc.).

Les dépenses consacrées aux moyens généraux sont ventilées dans les modes d'actions suivants :

- 02020 – Fournitures de bureau ;
- 02025 – Affranchissement ;
- 02030 – Reprographie ;
- 02035 – Habillement ;
- 02040 – Autres fournitures ;
- 02045 – Documentation ;
- 02050 – Annonces et insertions ;
- 02055 – Flotte de véhicules ;
- 02060 – Audits et conseils ;
- 02065 – Conseils juridiques et contentieux.

Dans la continuité des exercices précédents, le Département poursuit en 2020 sa politique de maîtrise des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement interne de ses services.

Ainsi, le BP 2020 parvient à absorber une partie de la hausse de l'inflation et des contraintes subies concernant ce type de dépenses, notamment la forte augmentation des frais postaux et des dérivés de produits pétroliers (papier et carburants) et arrive à contenir l'augmentation à moins de 0,3 M€.

Les augmentations observées s'expliquent de la façon suivante :

- Les revalorisations de prix importantes pour des fournitures incontournables comme le papier ;
- Le recours plus fréquent à des prestations internes de reprographie ce qui permet de baisser les coûts, mais ce qui entraîne aussi une hausse des frais liés à cette activité ;
- Une hausse des frais d'affranchissement liée à une augmentation importante du nombre de plis à affranchir pour sécuriser juridiquement la notification des décisions individuelles pour les personnes en perte d'autonomie ;
- Une hausse des prix du carburant pour ce qui concerne la flotte de véhicules.

D'autres postes de dépenses peuvent par ailleurs être proposés en diminution grâce à un travail d'optimisation interne, à la collaboration avec d'autres collectivités et à la poursuite d'une politique économe, notamment au niveau des fournitures de bureau.

Par ailleurs, dans un monde où foisonnent les informations et les sources de données, la collectivité dispose d'une politique documentaire qui permet de sélectionner les informations pertinentes aux différents services de la collectivité et de proposer des produits documentaires utiles à l'activité.

Cette politique nécessite des abonnements à des sources de données (papiers et numériques), dont les coûts augmentent régulièrement.

Les crédits affectés aux ressources documentaires sont proposés en augmentation de 5 000 €, ce qui représente une évolution limitée à 2,3% par rapport au BP 2019, alors même que les coûts augmentent en moyenne chaque année de 6%.

Les crédits affectés aux conseils juridiques et aux contentieux sont stables par rapport au BP de 2019 et s'élèvent à 125 000 € pour 2020.

Enfin, les dépenses liées aux EPI (vêtements de travail et équipements techniques) sont proposées au même niveau qu'en 2019, soit 210 000 €. Ces crédits permettent de couvrir les besoins en équipements d'environ un millier d'agents du Département, qu'il s'agisse d'agents dédiés à l'entretien et à l'exploitation des routes ou encore des agents de sécurité par exemple.

Il est à noter que ces achats font déjà l'objet d'une mutualisation avec le Haut-Rhin via un marché commun.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 020 - Services supports.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY